

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 134/ 2025

Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire Association Made in rock'n'roll 1^{ère} autorisation pour 2025

Le Maire de la Ville de Céret,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
VU les articles L3321-1 et L 3335-4 du Code de Santé Publique,
VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant règlement de police des débits de boissons dans le département des Pyrénées-Orientales,
VU la demande en date du 17 février 2025, présentée par Madame Sandra Bourcier représentant l'association Made in rock'n'roll domiciliée 16 rue des arènes à Céret,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'association Made in rock'n'roll est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du premier et troisième groupe à l'occasion d'un concert « Johnny hally-day#2 » dans les arènes de Céret du samedi 14 juin 2025 -10h00- au dimanche 15 juin 2025 -01h30-

ARTICLE 2 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que les définit l'article L3321-1 du code de la santé publique, soit :

« 1° - Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

3° - Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis, cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur. »

ARTICLE 3 - En outre, l'organisateur devra respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.

ARTICLE 4 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Fait à Céret, le vingt février deux mille vingt-cinq.

Le Maire
Michel COSTE



ASSOCIATION : MADE IN ROCK N ROLL
ADRESSE : 16 RUE DES ARENES
66400 CERET
TELEPHONE : 0629185509

134.2025

ADRESSE MAIL : madeinrocknroll66@gmail.com

A ceret, le 17/02/2025

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) Mme bourcier sandra, agissant au nom de l'association made in rock n roll , en qualité de presidente, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire.

Ce débit temporaire de boisson sera installé aux arenes de ceret , du 14/06/2025 à 10 H
au 15/06/2025 à 01H30, à l'occasion de « the johnny hally-day#2 »

15/06

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,

X

Bourcier

MADE IN ROCK'N'ROLL

16 rue des Arènes - 66400 CERET

RNA W661005905

Siret 879 110 146 00021 - FR96 879 110 146

Tél. 06 29 18 55 09

DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE ☐ ACCORDÉ

☐ REFUSÉ

CERET, le

MICHEL COSTE
MAIRE DE CERET

